UN PERMIS DE TUER ?

Le gouvernement vient de faire voter une loi qui change la façon dont la justice juge les tirs policiers.

→

Sauvegarde. Diffuse. Agis.



@miaoulenchon

CE N'EST PAS UNE SIMPLE LOI SUR LA POLICE

C'est une loi sur la justice !

Jusqu'à aujourd'hui, lorsqu'une personne était tuée par un tir policier, une enquête devait établir si ce tir respectait les conditions fixées par la loi.

Cette nouvelle loi instaure une présomption de légalité des tirs. Autrement dit, le tir est désormais présumé légal dès le départ.



→

@miaoulenchon

ELLE CHANGE LA CHARGE DE LA PREUVE

C'est un bouleversement juridique.

Avant : La justice devait démontrer que le tir remplissait bien toutes les conditions légales.

Aujourd'hui : Le tir est présumé légal.

Ce ne sont donc plus seulement les conditions de tir qui changent. C'est la manière même dont la justice examinera ces tirs.



→

@miaoulenchon

UN RÉGIME D'EXCEPTION

Une justice différente selon la profession.

Dans un État de droit, toute personne qui donne la mort doit rendre des comptes devant une justice indépendante.
Cette loi crée une protection procédurale exceptionnelle pour une catégorie d'agents de l'État.

Lorsqu'un État commence à créer des régimes d'exception pour celles et ceux qui détiennent le monopole de la violence, c'est toujours l'État de droit qui recule.



→

@miaoulenchon

UN MESSAGE ENVOYÉ À LA JEUNESSE

"Restez chez vous !"

Les jeunes, en particulier des quartiers populaires, sont déjà les premiers concernés par les contrôles d'identité et les contrôles routiers.



@miaoulenchon →

Cette loi leur adresse un message glaçant :

L'espace public devient un lieu où l'usage de la force est davantage protégé que celles et ceux qui la subissent.

Lorsqu'un contrôle peut se terminer par un tir présumé légal, c'est toute une génération qui apprend à vivre dans la peur.



@miaoulenchon →

UN MESSAGE ENVOYÉ AUX MANIFESTANT·ES

**"Taisez-vous !
MANIFESTER PEUT VOUS COÛTER LA VIE."**

Depuis des années, les violences policières contre les mouvements sociaux se multiplient.
Gilets jaunes éborgnés, mains arrachées, manifestant·es grièvement blessé·es, nasses, tirs de LBD, grenades...



→

@miaoulenchon

Au lieu de renforcer le contrôle démocratique sur l'usage de la force, cette loi protège davantage les tirs policiers.

Le message envoyé est limpide :

Contestez le pouvoir à vos risques et périls.



@miaoulenchon →

CETTE LOI N'EST PAS NÉE CHEZ MACRON

Elle vient de l'extrême droite !

Depuis des décennies, le Front national
de Jean-Marie Le Pen
puis le Rassemblement national
réclament une présomption de légitime
défense pour les forces de l'ordre.



@miaoulenchon →

Selon Le Monde, avant le vote,
un cadre du groupe RN s'est félicité :

« On va la voter, c'était notre proposition à la base. ».

Lorsque l'extrême droite revendique une loi comme étant la sienne, cela devrait alerter toutes celles et ceux qui sont attaché·es à l'État de droit.



@miaoulenchon →

330 000 PERSONNES ONT DIT NON

Elles n'ont pas été entendues !

Plus de 330 000 citoyen·nes ont signé une pétition contre cette loi.

Des organisations de défense des droits humains, des syndicats de magistrat·es, des avocat·es et de nombreuses associations ont également alerté sur ses dangers.

Malgré cela, le gouvernement a engagé une procédure accélérée et utilisé un vote bloqué pour empêcher les député·es d'amender le texte.



→

@miaoulenchon

CE N'EST PAS LA POLICE QUI EST EN CAUSE

C'est l'État de droit !

La police est nécessaire dans une société...
Mais plus une institution détient de pouvoir,
plus elle doit être contrôlée.

Lorsque l'État retire progressivement les contre-pouvoirs qui encadrent son propre usage de la violence, ce sont les libertés de toute la population qui reculent.



→

@miaoulenchon

MACRON PRÉPARE LE TERRAIN POUR L'EXTRÊME DROITE

Les lois qu'il fait voter aujourd'hui pourraient devenir les armes du pouvoir de demain.

Le macronisme prétend faire barrage
au Rassemblement national...
Pourtant, il fait adopter des lois qui renforcent
toujours davantage les pouvoirs
coercitifs de l'État.
Si demain l'extrême droite arrive au pouvoir,
elle héritera de cet arsenal juridique.



→

@miaoulenchon

Une présomption de légalité des tirs policiers entre les mains d'un gouvernement autoritaire constituerait une menace majeure pour les libertés publiques, les mouvements sociaux et toutes celles et ceux qui s'opposeraient à son pouvoir.

Les gouvernements passent.
Les lois restent.
Et les lois d'aujourd'hui peuvent devenir les instruments de la répression de demain.



@miaoulenchon →

PAS DE JUSTICE
PAS DE PAIX

L'État de droit ne disparaît jamais d'un seul coup.

Il s'érode par petites exceptions. Aujourd'hui, une nouvelle exception vient d'être créée. À nous de décider si elle deviendra la norme.

Une démocratie ne devient pas autoritaire le jour où l'on cesse de voter. Elle le devient le jour où l'on cesse de contrôler celles et ceux qui ont le droit de tuer.



→

@miaoulenchon

NE LAISSONS PAS CETTE LOI DEVENIR LA NORME

L'État de droit ne se défend pas tout seul.

Chaque recul des libertés ouvre la voie au suivant. Face à la montée de l'extrême droite, nous ne pouvons pas accepter qu'un tel héritage juridique lui soit laissé.

Informons. Organisons-nous.
Manifestons. Saisissons la justice.
Interpellons nos élu·es.



→

@miaoulenchon

LES SOURCES :

- Code pénal, article 122-5 (légitime défense).
- Code de la sécurité intérieure, article L435-1 (usage des armes par les forces de l'ordre).
- Proposition de loi n°691 relative à la présomption de légalité des tirs des forces de l'ordre (Assemblée nationale).
- Convention européenne des droits de l'Homme, article 2 (droit à la vie).
- Cour européenne des droits de l'Homme – Jurisprudence relative à l'usage de la force par les agents de l'État.
- Défenseur des droits – Rapports sur les relations police-population et le maintien de l'ordre.
- Ligue des droits de l'Homme – Communiqués sur la proposition de loi.
- Syndicat de la magistrature – Communiqué contre la présomption de légalité des tirs.
- Syndicat des avocats de France – Analyses juridiques de la proposition de loi.
- Amnesty International France – Rapports sur l'usage de la force et les libertés publiques.
- Le Monde – Couverture de la proposition de loi et réactions politiques.
- AFP – Dépêches sur le vote de la proposition de loi et les réactions du Rassemblement national.
- Observatoire parisien des libertés publiques – Rapports sur le maintien de l'ordre.
- Rapports parlementaires sur les violences en maintien de l'ordre.
- Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) – Avis relatifs aux libertés publiques et au maintien de l'ordre.



→

@miaoulenchon

RETROUVEZ TOUTES MES AUTRES PUBLICATIONS SUR MON PROFIL

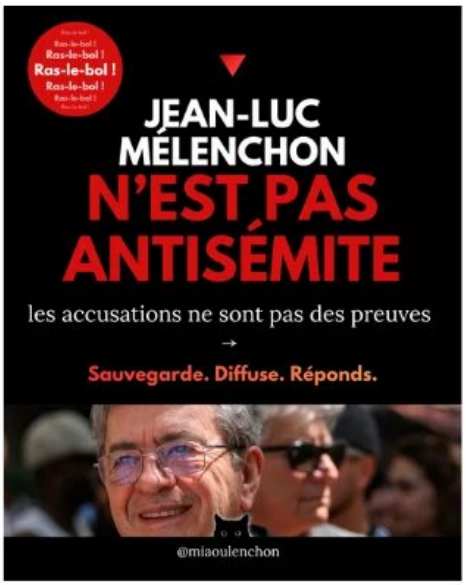





→

@miaoulenchon

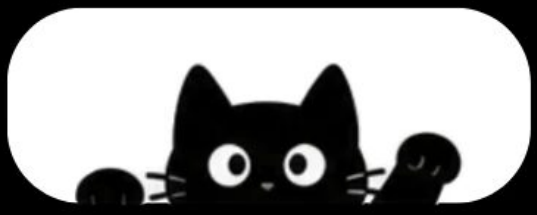

SAUVEGARDE CE CARROUSEL ET DIFFUSE-LE LARGEMENT.

Commentez, partagez et sauvegardez.



Et en 2027, faisons enfin gagner l'alternative.

MELENCHON 2027.fr



@miaoulenchon